

Message à UFC Que Choisir au sujet procès Stéphane Lhomme et réponse

Sujet : Enedis soutenu par QUE CHOISIR.

De : Denise

BONJOUR,

Je souhaiterais, comme de très nombreux français, que vous retiriez votre plainte contre Stéphane Lhomme, lanceur d'alerte.

Il serait souhaitable, dans votre intérêt même, de dialoguer d'abord avec Stéphane, et de ne pas le traîner directement devant les Tribunaux, en ne lui laissant aucune chance de s'expliquer sur votre TRES GRAVE ERREUR DE JUGEMENT AU sujet du compteur CONNECTE LINKY. , capteur de données de la vie privée et mettant en péril notre santé en raison de leur technologie radiative .ce que vous semblez totalement ignorer. .

Ecrire que le compteur connecté LINKY est OBLIGATOIRE, est une faute très grave de votre part, car ce compteur n'est PAS obligatoire.....

Vous n'avez écouté qu'un son de cloche ...ENEDISet vous reprenez directement leurs arguments.....!!!!

Très déçue par votre revue, je n'ai plus aucune confiance en QUE CHOISIR et j'en entends beaucoup parler négativement autour de moi.

Salutations

Denise P

De : **QueChoisir.org** <noreply@email.quechoisir.org>

Date : 2 novembre 2017 à 10:36

Objet : Enedis soutenu par QUE CHOISIR.

À : Denise

Important : Merci de ne pas répondre directement à ce message. Votre réponse ne nous parviendrait pas.

Pour nous répondre ou nous contacter, nous vous remercions d'[utiliser le formulaire que vous trouverez en cliquant ici](#).

Réf : 189592/BB/JUXT

Bonjour,

Nous avons pris bonne note de votre mail en date du 16 août 2017, mail qui a retenu toute notre attention.

Nous souhaitons tout d'abord vous présenter nos excuses pour le délai de réponse à votre demande. Notre système informatique s'est trouvé, en effet, bloqué pendant un mois, et nous avons reçu beaucoup de demandes sur cette période.

Pour répondre à vos remarques sur l'affaire Stéphane LHOMME, compte tenu de la gravité des accusations portées à l'encontre de collaborateurs nommément cités ainsi que de notre

organisation, nous avons décidé de réagir, la liberté d'expression n'autorisant pas tous les abus.

Contrairement à la thèse défendue par certains militants prônant le refus des compteurs Linky, l'UFC-Que Choisir n'entend promouvoir la pose de ce dispositif, notre association restant extrêmement critique quant à son intérêt pour les consommateurs.

Il est néanmoins de notre devoir et de notre responsabilité de décrypter le vrai du faux, et de rappeler certaines vérités comme nous l'avons fait encore récemment dans cet article intitulé «Linky le vrai du faux» le 6 juillet dernier et accessible à l'url

<https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-compteur-linky-le-vrai-du-faux-n11627/>.

Nous vous informons que votre courrier pourrait être diffusé dans les publications de l'UFC-Que Choisir. Dans l'hypothèse où votre courrier serait sélectionné pour être diffusé dans nos publications, nous souhaitons recueillir votre accord. Pour autoriser ou refuser sa diffusion, veuillez nous l'indiquer sur [le formulaire suivant](#).

Les informations liées à votre courrier font l'objet d'un traitement automatisé afin d'en améliorer sa gestion et à des fins statistiques.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, rendez vous à l'adresse :

<http://www.quechoisir.org/app/cil/>.

Cordialement,

Brigitte BOUTTIER

Courrier des Lecteurs

UFC-Que Choisir
